

N° d'épreuve FFM.....
Moto-Club
N° d'affiliation.....
Date
Lieu
Organisateur technique....
Adresse
E-mail
Téléphone

Organisateur



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Licence :
Directeur de course adjoint	Licence :
Délégué FFM	Licence :
Arbitre	Licence :
Juge de départ	Licence :
Commissaire technique responsable	Licence :

Article 3 Catégories & Engagements

★ Championnat de France

- Championnat de France Long-Track/Grass-Track**
 - Elite National Side-Car 250cc 85-129cc Kids
- Championnat de France de Flat-Track**
- Championnat de France de Speedway**
 - 500cc 250cc
- Championnat de France à l'Ancienne**
 - 500cc 250cc

★ Championnat du Monde

- Championnat du Monde de Long-Track**
 - Finale Qualif Challenge
- Championnat du Monde de Speedway**
 - Speedway Speedway -21ans

★ Courses hors Championnat

- ↳ **Long-Track/Grass-Track** ----- Inter sur invitation
----- Européen sur invitation
- ↳ **Short-Track** ----- Solo
- ↳ **Speedway** ----- Inter sur invitation

★ Championnat d'Europe

- Championnat d'Europe de Grass-Track**
- Championnat d'Europe Coupe Jeunes 125cc**
- Championnat d'Europe de Side-Car**
- Championnat d'Europe de Speedway**
 - Speedway Speedway – 21 ans

★ Coupe du Monde

- Coupe du Monde de Long-Track 250**
- Coupe du Monde de Speedway 250**

★ Trophée d'Or FIM

- 125cc

- Open 85-129cc Side-car
- 250cc Kids
- Européen sur invitation 500cc

Engagement :

Site Internet ----- www.engage-sports.com
Contact ----- [Gwenaëlle Amaro](mailto:Gwenaëlle.Amaro)
Téléphone ----- 01 49 23 85 64

Adresse ----- 74, Avenue Parmentier – 75011 Paris
E-mail ----- gamaro@ffmoto.com

Article 4 | Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus) non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 | Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 | Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical

Nombre de secouristes

Hôpital le plus proche

Nombre d'ambulance(s)

Temps de trajet (en min)

Article 7 | Le site de pratique

Accès :

Nom du site

Adresse

Caractéristiques :

Longueur du circuit

Largeur minimum de la piste

Nombre d'OCP*

*Officiels Commissaires de Piste



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date :

Visa de la Ligue

Date :

Visa de la FFM

Date :

Numéro :